



POINT D'ACCES AU DROIT DU TAMPON

ZAC Paul Badre
Inauguration du 28 août 2015

INAUGURATION DU POINT D'ACCES AU DROIT DU TAMPON

L'Antenne de Justice et du Droit du Tampon est la première inaugurée à la Réunion en 1991 par M. Michel Sapin, Ministre délégué auprès du Garde des sceaux.

Elle accueille en moyenne 600 personnes par mois, et sa fréquentation croît de 15% par an. C'est dire à quel point l'Antenne de Justice et du Droit est devenue un outil indispensable et incontournable.

Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie : la transformation de l'Antenne de Justice et du Droit en Point d'Accès au Droit.

En sus des services déjà existants, le Point d'Accès au Droit offrira des permanences d'avocat gratuites, selon une périodicité établie de 2 demi-journées par mois, le mercredi après-midi. Là encore, il est répondu à une forte demande de la population.

Il est à noter que la transformation de l'Antenne de Justice et du Droit en Point d'Accès au Droit est une action inscrite dans l'accord-cadre du contrat de ville du Tampon, signé le 16 juillet 2015 par le maire du Tampon André THIEN AH KOON, le sous-préfet délégué à la cohésion sociale Rémi DARROUX et l'ensemble des partenaires au contrat de ville.

En outre, le Point d'Accès au Droit est situé dans le quartier dit « La Chatoire », quartier prioritaire de la politique de la ville, répondant ainsi aux critères établis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, notamment dans son volet « cohésion sociale » préconisant le développement de la présence judiciaire de proximité.

I. La transformation de l'Antenne de Justice et du Droit du Tampon en Point d'Accès au Droit : une évolution incontournable

A. Le Tampon, une commune en évolution constante

Erigée en commune en 1925, Le Tampon est l'un des territoires le plus vaste de l'île. D'une superficie de 165.43 km², la commune s'étale sur les pentes qui descendent de la Plaine des Cafres vers l'océan. Elle est encadrée au Nord-Ouest par le Bras de la Plaine et au Sud-Est par la Rivière des Remparts.

Le Tampon est également la 4^{ème} commune de l'île par sa population. En 1996, la population est estimée à 53.000 personnes et elle atteint 74 998 habitants en 2011. La densité de population de la ville est estimée à 453,4 habitants par km².

Evolution de la population:

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2011
Population en nombre d'habitants	37831	36 107	40 545	47 593	60 311	72 658	74 998

B. Le Tampon, une commune pauvre où la précarité augmente

Selon une étude du Centre national d'observation et de mesure des politiques sociales (Compas) parue en janvier 2014, le Tampon occupe la troisième place du classement des taux de pauvreté des 100 plus grandes villes françaises pour l'année 2011.

Cette situation se traduit pour la Commune par un afflux des demandes d'aides des personnes et familles en difficultés financières et sociales pour lesquelles des solutions sont à trouver à court terme mais aussi à moyen terme en complément des aides légales existant par ailleurs, à travers des actions d'accompagnement.

Cette précarisation de la population tamponnaise se traduit notamment par un seuil de pauvreté s'établissant à 511,20 € (le revenu médian mensuel pour un tamponnais est de 852 €) et un taux de chômage important.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Année	2006	2011
Nombre de chômeurs	9 988	11 938
Taux de chômage en %	34,7 %	36,9 %
Taux de chômage des hommes en %	30,8 %	34,2 %
Taux de chômage des femmes en %	39,1 %	39,9 %
Part des femmes parmi les chômeurs en %	52,6 %	50,8 %

Source : Insee, RP2011 exploitation principale

Par ailleurs, on observe une certaine précarité de l'emploi, en particulier chez les femmes

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2011

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	8 731	12,9	8 049	30,7
15 à 24 ans	1 169	27,7	767	38,6
25 à 54 ans	6 804	10,8	6 500	29,7
55 à 64 ans	759	8,9	781	31,6

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

En outre, le nombre de familles monoparentales augmente.

Composition des familles

	2011	%	2006	%
Ensemble	20 681	100,0	18 767	100,0
Couples avec enfant(s)	9 965	48,2	9 867	52,6
Familles monoparentales	5 486	26,5	4 678	24,9
hommes seuls avec enfant(s)	663	3,2	503	2,7
femmes seules avec enfant(s)	4 823	23,3	4 175	22,2
Couples sans enfant	5 230	25,3	4 222	22,5

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

La fragilité du tissu social est attesté par le nombre de personnes touchant les minima sociaux. En 2011, au Tampon, 21.105 personnes sont allocataires de la CAF, soit 30%

de la population tamponnaise. 33% de ces allocataires sont totalement dépendants des revenus de la CAF. (Revenus constitués à 100% des revenus de la CAF). Pour la même période de 2011, 9.111 allocataires (soit 43% des allocataires CAF), touchent les minima sociaux, dont 8.812 touchent le RSA global (soit 12,5% de la population globale du Tampon).

Il est relevé également une augmentation du nombre de personnes sans domicile fixe reflétant la grande fragilité des logements et hébergement des personnes aux plus faibles revenus. En 2013, 131 personnes sont domiciliées au CCAS du Tampon, dont 50% sont des nouvelles personnes, majoritairement des hommes (107). 25 personnes sont des femmes. 28 sont des jeunes de moins de 25 ans. Les raisons évoquées par les nouveaux demandeurs de domiciliation, sont pour la plupart, des ruptures familiales, pour les jeunes, et conjugales pour les hommes de plus de 25 ans.

C. Le Tampon, une commune sous-dotée en professionnels du droit.

À une époque où la complexité des réglementations rend de plus en plus probable le risque de contentieux de toute nature, le déficit en professionnels du droit dans une commune peuplée et au tissu social fragilisé constitue un handicap certain en termes d'accès au droit de la population.

En effet, le Tampon accueille sur son territoire :

- un cabinet d'avocat : Me Amel KHLIFI ETHÈVE
- une étude d'huissier de justice : M. Laurent BONNAFOUS
- un office notarial : Me Jean Patrick MOUTIEN – Corinne ROSSOLIN

II. LES SERVICES DU POINT D'ACCES AU DROIT

Le Point d'Accès au Droit est situé dans la ZAC Paul Badre (quartier dit de la Chatoire) :

Point d'accès au Droit
Résidence les Orchidées
155 avenue de l'Europe
97430 LE TAMPON
Tel : 0262 57 31 26
Fax : 0262 33 98 41
Mail : ajdtampon@tiembo.com

Les locaux ont une superficie de 90 m2. Ils sont composés de :

- Un accueil
- 2 salles d'attente
- 1 bureau pour le secrétariat
- 3 bureaux pour les intervenants
- 2 locaux pour les toilettes

Les locaux disposent d'une connexion internet haut débit.

Les heures d'ouverture sont du lundi au jeudi de 7H30 à 12H et de 13H à 16H ; le vendredi de 7H30 à 12H.

A. Missions du Point D'accès au Droit

Elles s'inscrivent dans la continuité de celles exercées par l'Antenne de Justice et du Droit.

Créée par la loi n°18-1163 du 18/12/1988 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, l'Antenne de Justice et du Droit a pour mission de fournir une présence judiciaire de proximité, de concourir à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes, de garantir aux citoyens un accès au droit, et de favoriser les modes alternatifs de règlement des litiges du quotidien.

Elle est avant tout un lieu d'accueil et d'écoute ainsi qu'un lieu de proximité où différents intervenants se mettent à la disposition des administrés en vue de leur apporter toute aide à titre gratuit dans le règlement des conflits de la vie quotidienne.

L'activité s'articule autour de quatre volets :

- **Le volet Accès au droit**

L'accueil est assuré par Mme Corinne PAYET, fonctionnaire territoriale mise à disposition par la Mairie du Tampon. Formée à l'accès au droit, elle remplit les fonctions d'information du public, d'orientation, de secrétariat, de suivi des dossiers et de coordination des différents interlocuteurs. Elle est assistée d'un agent de médiation mis à disposition par la Mairie du Tampon, faisant fonction d'un premier accueil (Mme Viviane LEPELIER).

- **Le volet civil**

L'Antenne évite les recours juridictionnels en facilitant le règlement de nombreux litiges civils entre particuliers par la recherche de solutions amiables. Ces affaires d'ordre civil sont traitées par un conciliateur qui travaille en étroite collaboration avec les différents services de la commune, le CCAS ou la police municipale, ainsi qu'avec la gendarmerie et les associations de consommateurs.

Afin de faciliter la résolution des litiges civils de la population de la Plaine des Cafres, le conciliateur assure également une permanence au Centre multi-services du 23ème km (une fois par mois, le 1er lundi du mois).

- **Le volet judiciaire**

L'Antenne a pour mission de répondre de façon adaptée à la délinquance quotidienne, par l'intermédiaire: de la médiation pénale, du rappel à la loi et de la réparation pénale.

- **Le volet Aide aux victimes**

Il est assuré par l'A.R.A.J.U.F.A., l'Association Réunionnaise pour l'Aide Juridique aux Familles et Aux victimes. Une conseillère accueille les victimes de violences conjugales et autres violences et traite les dossiers sur le plan civil (divorce, garde

d'enfants, pension alimentaire). Elle procède également à la constitution des dossiers d'aide juridictionnelle.

En outre, l'Antenne de Justice et du Droit fait intervenir :

- des éducateurs et psychologues de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse),
- des agents de probation du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).
- un notaire dans le but de conseiller les administrés dans des matières relevant du droit de la famille (successions et libéralités, régimes matrimoniaux), du droit des sociétés (création d'entreprise) ou du droit immobilier (et notamment en matière de ventes, échanges) ;
- l'A.R.E.L., l'Association Réunionnaise d'Entraide aux Libérés afin d'accompagner les personnes sortant de prison et/ou placées sous main de justice ;
- le délégué du Défenseur des Droits ;
- Le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (S.C.J.E) : cette association a pour objet de contribuer à l'application de toutes mesures sociales et judiciaires. Ces activités participent à la prévention de la délinquance et sa récurrence, aux alternatives aux poursuites et à l'incarcération, ainsi qu'à l'aide aux victimes et l'accès au droit.

Depuis août 2014, le déménagement de l'Antenne de Justice à côté du nouveau centre municipal de la ZAC Paul Badre permet à ses usagers d'avoir également directement à un service public municipal pour des démarches quotidiennes.

Le 5 novembre 2014, le bâtonnier Maître Bernard CHANE-TENG, a reçu 20 personnes dans le cadre de la mise en place d'une permanence d'avocat en vue de la transformation de l'Antenne en Point d'Accès au Droit.

B. Planning des intervenants

	BUREAU 1		BUREAU 2		BUREAU 3	
	8h- 12h	13h- 16h	8h- 12h	13h- 16h	8h- 12h	13h- 16h
LUNDI	<i>Permanence PJJ</i>	<i>AREL sur demande</i>	<i>PJJ sur demande</i>	<i>PJJ sur demande</i>	Conciliateur <i>Jean-Paul JAKUBOWSKI</i>	
MARDI	<i>SPIP</i> <i>Philippe YAFIL</i>		<i>Notaire</i> <i>Me Kate HO KIN</i>	<i>PJJ - AREL</i> <i>ARAJUFA sur demande</i>	Délégué du Procureur <i>Roland MONTHOUEL</i>	
MERCREDI	<i>SPIP</i> <i>Aurélie PLATON</i>		<i>PJJ/AREL sur demande</i>	<i>Avocat</i>	Conciliateur <i>Michel HILARIC</i>	
JEUDI	<i>SPIP</i> <i>Philippe YAFIL</i>		<i>PJJ sur demande</i>	<i>Association</i> <i>SCJE</i>	Délégué du Procureur <i>Georges Marie MARIMOUTOU</i>	
VENDREDI	<i>ARAJUFA</i> <i>Nicolette</i> <i>LEBON /</i> <i>Yvonna</i> <i>NAYAGOM</i>				Délégué du Défenseur des Droits <i>Claude</i> <i>MAILLOT</i>	

Les avocats interviendront le 2^{ème} et le 4^{ème} mercredi du mois.

C. Evolution de la fréquentation de l'Antenne de Justice

Depuis son installation au cœur de la ZAC Paul Badre en 2011, la fréquentation de l'Antenne de Justice du Tampon n'a cessé d'augmenter.

L'objectif de protéger une population fragilisée par les difficultés de toutes sortes, qui ne peut recourir à une instance officielle, est donc atteint. L'Antenne de Justice et du Droit occupe une place éminente dans l'espace social tamponnais en facilitant l'accès au droit des plus démunis.

	ACCES AU DROIT CIVIL	PENAL	AIDE AUX VICTIMES	APPELS TELEPHONIQUES	TOTAL
	Accès au droit – conciliateur – Délégué du Défenseur des Droits – Notaire – Avocat	Délégué du procureur – SPIP – PJJ - SCJE			
2012	2364	924	508	1200	4996
2013	3297	989	398	1787	6471
2014	3314	1031	450	1943	6738
2015*	2108	800	287	1580	4775

* Statistiques arrêtées au 21/08/2015

En 2014, la fréquentation mensuelle est d'environ 500 personnes. Au 21 août 2015, 4775 personnes ont été accueillies à l'Antenne de Justice et du Droit, soit 393 personnes de plus qu'à la même date en 2014 (4382 personnes).

On peut attribuer cette augmentation de fréquentation à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les locaux occupés depuis août 2014 sont plus adaptés à la réception d'un public sensible. Les bureaux assurent une totale confidentialité des échanges avec les intervenants. La configuration des lieux permet des sorties différentes en cas de conflit. En outre, ils sont situés à côté d'un service public essentiel du quartier (centre municipal de la ZAC Paul Badre). De nombreux parkings facilitent le stationnement du public. Sur le plan ergonomique, les locaux aérés et lumineux réservent un accueil chaleureux au public.

Par ailleurs, l'étroite collaboration assurée par le secrétariat de l'Antenne de Justice et du Droit avec les services communaux et le Pôle Elus a permis de mieux faire connaître ses missions et ainsi de diriger la population vers la structure pour répondre à ses demandes en matière d'accès au droit.

- **Le volet Accès au droit / Aide aux victimes**

	ACCÈS AU DROIT		ARAJUFA	TOTAL
	Pers	Tel		
2012	1634	1200	508	3342
2013	2558	1787	398	4743
2014	2748	1943	450	5141
2015*	1688	1580	287	3555

* Statistiques arrêtées au 21/08/2015

- **Le volet civil**

	CONCILIATEUR		DEFENSEUR DES DROITS	NOTAIRE	AVOCAT	TOTAL PERSONNES REÇUES
	Dossier	Pers				
2012	301	684		46		731
2013	245	640		99		739
2014	212	566	105	40	20	941
2015*	109	281	127	12	0	420

* Statistiques arrêtées au 21/08/2015

- **Le volet pénal**

	MEDIATEUR – DELEGUE DU PROCUREUR				SPIP SCJE	PJJ AREL	TOTAL PERSONNES REÇUES
	MEDIATION		RAPPEL À LA LOI				
	Dossier	Pers	Dossier	Pers			
2012	104	218	113	164			879
2013	105	242	115	135			989
2014	100	211	159	194	604	23	1291
2015*	58	128	69	90	508	74	800

* Statistiques arrêtées au 21/08/2015